



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 26 juin 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 18 juin 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 62
Nombre de procurations : 20

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Olivier MULLER
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Madame Delphine BLAYA
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Jean-François DODET	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur François SARRON-PILLOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine GOZZI
Madame Christine MARTIN	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Céline TONOT	Madame Laurence GERBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Adrien GUENE
	Madame Stéphanie MODDE	Madame Noëlle CAMBILLARD

Membres absents :

Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Madame Catherine PAGEAUX
Madame Céline RENAUD	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Monsieur Marien LOVICH
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM
	Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Delphine BLAYA
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Caroline JACQUEMARD
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Madame Catherine VICTOR
	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER pouvoir à Monsieur Patrick CHAPUIS
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Cyril GAUCHER pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF
SMET 71 - Convention de traitement des ordures ménagères

Le SMET 71 est un Syndicat Mixte d'Etudes et de traitement des Ordures Ménagères qui a pour compétence le traitement des ordures ménagères et assimilées. Son usine de traitement des OMr, ECOCEA, est basée à Chagny (71).

Il regroupe une communauté urbaine, trois communautés d'agglomération, trois communautés de communes et trois syndicats intercommunaux, soit un périmètre de près de 460 000 habitants. En 2024, les collectivités adhérentes du SMET 71 ont produit 81 530 tonnes d'ordures ménagères. Ce tonnage connaît une baisse constante depuis 2022 (entre - 5 et - 6%/an).

A terme, l'usine de traitement des ordures ménagères du SMET71, dimensionnée pour traiter 72 000 t/an, sera en mesure de réceptionner la totalité du gisement. Cette échéance est estimée autour des années 2029-2030, selon le rythme de baisse annuelle réellement constatée.

Dans l'attente, le SMET71 doit donc se tourner de manière temporaire vers des exutoires extérieurs afin de faire traiter les ordures ménagères que l'usine ECOCEA n'est pas en mesure de prendre en charge.

L'UVE de Dijon métropole présentant une disponibilité de capacité pour satisfaire ce besoin, Dijon métropole et le SMET71 se sont donc rapprochés pour optimiser la gestion de leurs équipements et du service public dont ils ont la charge.

Il est ainsi proposé de mettre en œuvre une convention ayant pour objet le traitement d'une partie des ordures ménagères du SMET 71 à l'UVE de Dijon métropole.

La convention, ci-jointe, définit les modalités techniques et financières afférentes aux parties et est conclue du 1er juillet 2025 au 31 décembre 2027, renouvelable une fois 6 mois.

Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la convention de traitement des ordures ménagères du SMET71 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

SCRUTIN	POUR : 82	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 20 PROCURATION(S)	